



Compte-rendu du conseil municipal du 26 novembre 2013

Le vingt-six novembre deux mil treize, à vingt heures, le Conseil municipal de ST NIZIER SOUS CHARLIEU, dûment convoqué par courrier du 20 novembre, s'est réuni, à la mairie - 91, rue de la Mairie - en séance publique, sous la présidence de Jean-Victor THEVENET.

Membres :
 - en exercice : 16
 - présents : 12
 - votants : 16
 Quorum : 9

Présents : Jean-Victor THEVENET, Maire ; Christian RAVENEAU, Daniel DURAND, Daniel BOUILLON et Adjoint ; Fabrice CHENAUD, Alexandra DUMONT, Marie-Christine CALLSEN, Laurent PEGON, Olivier LACHIZE, Pierre CHABARD, Sandrine GALICHON et Bruno GALICHON, conseillers municipaux.

Absents et représentés : Alain GARDET représenté par Daniel DURAND, Christiane LOMBARD représentée par Daniel BOUILLON, Anne-Marie PLASSE représentée par Jean-Victor THEVENET et Christine GIL représentée par Marie-Christine CALLSEN.

Secrétaire : Daniel BOUILLON - **Secrétaire auxiliaire** : Martine BOUILLOT, secrétaire de mairie.

Comptes rendus des réunions communales et intercommunales

Le conseil municipal approuve sans observations le procès-verbal de la réunion du 17 septembre et les comptes rendus des réunions communales et intercommunales qui se sont tenues dernièrement.

Ses remarques concernent :

- le stationnement de véhicules d'agents communaux le long du chemin des Cours, à hauteur de la garderie et du restaurant scolaires, pendant leur service. Ils peuvent gêner la circulation des gros véhicules et engins.
- la démission de Lionel MAYNAND.

Rendu compte des décisions du maire prises par délégation d'attributions du conseil municipal

Le conseil municipal prend acte des décisions du maire prise entre le 4 octobre et le 7 novembre. Elles concernent la décision de non préemption de 4 propriétés (3 bâties, 1 non bâtie), la conclusion d'un nouveau contrat d'assurance de la commune auprès de la SMACL et la création d'une régie de recettes pour la location du restaurant scolaire aux habitants de la commune.

Elections municipales et communautaires de mars 2014

Au cours d'un tour de table, les conseillers municipaux annoncent ou rappellent leur décision de renouveler ou non leur mandat en 2014. 6 d'entre eux repartent. 4 sont encore indécis.

Chaque liste doit comprendre 19 noms avec autant de femmes que d'hommes, à une personne près. Une information sur les nouvelles dispositions réglementaires sera diffusée dans Le Carillonneur de fin d'année.

Modification du tableau des effectifs :

- **Création d'un emploi d'adjoint technique de 2^{ème} classe au 1^{er} mars 2014**
- **Suppression de l'emploi d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe au 31 mars 2014**

Le conseil municipal approuve le nouveau tableau des effectifs tel que proposé par le maire en vue de recruter un nouvel agent au service de la voirie. L'agent qui prend sa retraite et son remplaçant

travailleront en binôme pendant le mois de mars. Les élus feront ensuite le point sur les missions effectivement confiées au nouvel agent.

Mise en place d'un compte épargne temps au 1^{er} décembre 2013

Le conseil municipal met ce dispositif en place pour permettre aux agents d'y inscrire des jours de congés non pris dans l'année. Il ne souhaite pas y inscrire les heures supplémentaires. Le statut de la fonction publique territoriale prévoit que les heures supplémentaires sont effectuées à la demande du supérieur hiérarchique et non par convenance personnelle. Elles doivent être récupérées les jours suivants. Celles effectuées en fin de semaine doivent l'être la semaine suivante.

Le conseil municipal fixe le préavis de demande de congés épargnés à la durée du congé sollicité (en jours ouvrables).

Mise en œuvre du régime des astreintes pour les agents du service de la voirie au 1^{er} décembre 2013

Le conseil municipal approuve le dispositif tel que Daniel DURAND, adjoint en charge de l'encadrement des agents de la voirie, vient de le présenter. Il concerne des astreintes pour intempéries seulement.

Création d'un contrat d'accompagnement dans l'emploi au 1^{er} décembre 2013

Le conseil municipal accepte de reporter les dates de début et de fin de ce contrat décidé le 17 septembre. Il débutera le 1^{er} décembre au lieu du 1^{er} novembre, en raison d'une indisponibilité de l'agent recruté.

Renouvellement de la convention CNRACL

Le conseil municipal renouvelle la convention qu'il a passée avec le Centre départemental de gestion de la Loire pour le traitement des dossiers de retraite des agents affiliés à la CNRACL.

Proposition d'adhésion à la complémentaire santé

Le conseil municipal décide d'adhérer au contrat groupe du centre départemental de gestion de la Loire pour la complémentaire SANTE des agents communaux. Il fixe la participation communale à 6 € par agent, par mois, au prorata du temps de travail.

Indemnité de conseil à M. Patrick SCARABELLO, trésorier, receveur municipal depuis le 1^{er} juillet 2013

Le conseil municipal décide de verser l'intégralité de l'indemnité de conseil due à M. Patrick SCARABELLO, receveur municipal, depuis sa prise de poste à la trésorerie de CHARLIEU le 1^{er} juillet.

Octroi d'une prime à l'occasion du départ en retraite d'un agent

Le conseil municipal décide de verser une prime plutôt qu'un bon d'achat à un agent du service de la voirie qui doit partir en retraite en mars prochain.

En revanche, il ne donne pas suite à la requête de l'agent visant à obtenir une augmentation de salaire pour les 6 derniers mois de sa carrière. Le statut de la fonction publique territoriale ne le permet pas.

Redevance assainissement : proposition de révision du tarif au 1^{er} janvier 2014

Le conseil municipal décide de porter de 15 à 18 € par an la part fixe (abonnement) de la redevance assainissement payée par les usagers du service. Il n'augmente pas la part variable calculée sur la consommation d'eau car le service n'offre pas de nouvelles prestations en 2014.

Etude pour l'évacuation des eaux pluviales en périphérie du lotissement GUILLARME, chemin des Grands Bois : devis la SCP GRANDEAU

Le conseil municipal décide de lancer cette étude et missionne la SCP GRANDEAU pour réaliser un lever topographique sur la base de son devis du 23 octobre.

Par ailleurs, le conseil municipal signale qu'il n'intégrera pas la voie de desserte du lotissement GUILLARME dans le domaine communal comme le demande le propriétaire.

Convention de financement Maîtrise de l'énergie avec le SIEL pour l'installation du chauffage central dans le logement de la mairie

Le conseil municipal accepte d'utiliser les fonds inscrits sur le contrat d'économie d'énergie du SIEL pour financer l'installation d'une chaudière basse consommation dans le logement de la mairie. Ce capital fait suite à l'installation photovoltaïque à l'école publique.

Révision du tarif de location du restaurant scolaire

Le conseil municipal approuve le nouveau règlement (applicable dès le 27 novembre) qui prévoit de louer les locaux le week end complet au prix de 140 € et non une seule journée. En revanche, il pourra toujours être utilisé, une seule journée, en semaine, pendant les vacances scolaires pour 100 €.

Il décide, par ailleurs, que les locataires devront utiliser leur matériel et leurs produits d'entretien (sauf la pastille de produit pour le lave-vaisselle fournie par la commune) pour effectuer le ménage.

Révision du tarif de location des salles de Carillon

Le conseil municipal approuve le nouveau tarif de location applicable au 1^{er} janvier 2014. L'augmentation de 2 % ne concerne que les locataires extérieurs.

Daniel BOUILLON rappelle que lorsqu'une association loue et utilise la salle 3 jours de suite, elle doit payer la location du week-end et d'une journée supplémentaire.

Rémunération des agents recenseurs en 2014

Le conseil municipal alloue à chacun des trois agents recenseurs le tiers de la subvention versée par l'Etat. Il ajustera ensuite cette rémunération au vu de l'état du temps passé et des kilomètres parcourus en voiture.

Réforme des rythmes scolaires : demande de moratoire d'application de la réforme pour la rentrée 2014 et de réouverture de la concertation avec les associations de maires

Le conseil municipal approuve ce moratoire à la majorité des votants : 1 abstention ; 13 voix POUR ; 2 voix CONTRE. Jean-Victor THEVENET, Maire, informe qu'il doit participer à une réunion de Charlieu-Belmont Communauté pour discuter de l'application de cette réforme.

Présentation du projet de construction d'un espace commercial

M. Maurice BALLET a déposé une demande de permis de construire pour la création de 2 bâtiments comprenant 7 commerces dans la zone d'activités. Il s'est engagé à ne pas installer de commerces qui feraient concurrence à ceux existants sur les communes de S NIZIER et de CHARLIEU.

Point sur la révision du PLU

Le conseil municipal prend connaissance de l'avancement du dossier. La réunion publique d'information, tenue le vendredi 22 novembre, a réuni 25 personnes.

La commission de révision du PLU doit poursuivre ses travaux et terminer le règlement. Jean-Victor THEVENET, Maire, invite les conseillers municipaux à faire part de leurs éventuelles ques-

tions pour les faire remonter à David BORGABELLO, maître d'œuvre, de façon à ce qu'il en tienne compte dans sa proposition de règlement.

Questions diverses

Basket Ball : l'équipe féminine U 20 est championne de la Loire. Le conseil municipal décide d'acheter 9 maillots pour récompenser ces joueuses. La dépense est estimée à 225 €.

Arbre de Noël du personnel communal : il aura lieu le vendredi 20 décembre à 19 h 30 à la salle des fêtes de Carillon. La commission chargée de l'organisation demande de l'aide pour le service. Le conseil municipal propose de recruter trois jeunes, idée qui ne fait pas l'unanimité. Il demandera au traiteur de prévoir du personnel pour le service et la vaisselle.

Débits de la rivière Le Sornin : Laurent PEGON prendra connaissance du dispositif mis en place par le SYMISOA pour avertir les riverains en cas de crue.

Jean-Victor THEVENET, Maire, lève la séance à minuit.

A ST NIZIER SOUS CHARLIEU, le 2 décembre 2013.

Le secrétaire de séance,
Daniel BOUILLON

Le Maire,
Jean-Victor THEVENET

